



<http://collectiflimousinanimaux.hautetfort.com/archive/2012/01/30>

30 janvier 2012 - Par [Christophe Marie](#) Fondation Bardot

## BIENTÔT LA CHASSE OBLIGATOIRE POUR LES PROPRIÉTAIRES ?

**V**ous n'aimez pas la chasse ? Aucune importance : bientôt, on risque de ne plus vous demander votre avis. En effet, **une proposition de loi suggère de contraindre les propriétaires à réguler le gibier présent sur leur terrain**. Christophe Marie, porte-parole de la Fondation Brigitte Bardot, s'insurge.

**A**près l'Assemblée Nationale, le Sénat est sur le point d'adopter **une proposition de loi bafouant la cour européenne des Droits de l'Homme !** Alors que la Cour européenne des Droits de l'Homme condamnait, en 1999, la "loi Verdeille", loi qui portait atteinte au droit de propriété et à la liberté d'association, le lobby de la chasse est en effet **sur le point de faire réintroduire cette privation de liberté et de conscience, via une proposition de loi<sup>2</sup> adoptée en 1ère lecture, le 17 mai 2011, par l'Assemblée nationale et mise au vote les jeudi 2 et vendredi 3 février prochains au Sénat.**

**L'**Article 8 de cette proposition contraint le détenteur du droit de chasse (propriétaire terrien) à procéder ou faire procéder "à la régulation des espèces présentes sur son fonds", à défaut de quoi "il peut voir sa responsabilité financière engagée" pour l'indemnisation des dégâts occasionnés par le gibier.

**Q**u'ils le veuillent ou non, les Français n'auront pas d'autre choix que faire abattre les animaux se trouvant sur leur terrain... Déjà, en juin 2010, le gouvernement publiait un [décret interdisant l'obstruction à un acte de chasse](#). En clair, nous n'avons plus le droit de nous opposer à la barbarie de la chasse à courre, et **nous n'aurons bientôt plus le droit d'empêcher les chasseurs à venir tuer des animaux sur un terrain privé.**



Chasse à courre - Sarthe, 2005 (SICHOV/SIPA)

### Les chasseurs ont la liberté de tuer

**E**t nous ne sommes plus libres de nous y opposer ! Tout cela est absolument scandaleux, antidémocratique, et contraire à la Convention européenne des Droits de l'Homme. Pourquoi nos politiques se couchent-ils ainsi devant le lobby de la chasse qui ne représente finalement qu'une minorité en France ?

**Sénat : responsabilité du propriétaire**

C'est invraisemblable, il suffit qu'un texte donne plus de pouvoir aux chasseurs pour qu'il soit adopté alors que les Propositions de loi condamnant les cruautés exercées sur les animaux restent au placard et ne sont jamais débattues (régime juridique de l'animal, corrida, objection de conscience à l'expérimentation animale, etc.).

**L'Article 2 de cette proposition de loi "pro chasse" reconnaît aux Fédérations départementales et régionales de la chasse un rôle "d'information et d'éducation, dans une logique de développement durable, en matière de préservation de la faune sauvage et de ses habitats".** Les chasseurs seront donc invités à venir, dans les écoles, enseigner l'art de tuer dans un souci de "préservation de la faune sauvage"... Un comble !

**Stop aux chasses cruelles !**

La Fondation Brigitte Bardot dénonce ce texte qui fait honte à la France, elle milite pour l'abolition des chasses cruelles (chasse à courre, vénerie sous terre...) ou non sélectives (piégeage, chasse de nuit, etc.) et pour la reconnaissance du dimanche jour sans chasse car la nature doit être protégée, partagée et non plus considérée comme une réserve de chasse où les promeneurs sont pris pour cible.

Nous avons tous en mémoire le drame survenu le dimanche 22 janvier en Seine-Maritime : [un enfant de 12 ans a été tué par un chasseur](#) de 82 ans !

**L'homme est la seule espèce nuisible !**

Par ailleurs, il est urgent également de déclasser toutes les espèces prétendues "nuisibles", terme qui est un non-sens et une injure à la biodiversité, particulièrement au moment même où les Nations Unies viennent de lancer la décennie de la Biodiversité (2011-2020) en exhortant "l'humanité à vivre en harmonie avec la nature et à préserver et à gérer correctement ses richesses pour la prospérité des générations actuelles et futures".

Les 2 et 3 février prochains, la législation française risque de faire un nouveau pas en arrière (les amendements proposés par le groupe Vert ayant été recalés) car l'opposition n'a pas droit de cité lorsqu'il s'agit de défendre les intérêts des chasseurs. Ici, les partis politiques, qu'ils soient de gauche ou de droite, se retrouvent et tombent d'accord... quitte à mettre à mal, en danger même, la liberté du citoyen !

<sup>1</sup> Cette loi qui a créé les Associations Communales de Chasse Agréées (ACCA) obligeait tous les propriétaires de terrains de moins de 20 hectares à adhérer et à apporter leur terre à l'ACCA, les contraignant ainsi à laisser chasser chez eux, même s'ils ne le voulaient pas.

<sup>2</sup> <http://www.senat.fr/dossier-legislatif/pp110-524.html> ; <http://www.senat.fr/leg/pp110-524.html>